

AVIS

La brochure de l'investisseur ci-jointe remplace la version déposée le 20 décembre 2021. Elle a été modifiée afin de corriger une erreur typographique figurant dans le rendement de l'indice de l'exemple 2, dans la version française de la brochure de l'investisseur.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets à rendement majoré avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 123 (\$ CA), de BMO, échéant le 15 janvier 2029, liés à l'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours)

**Durée de
7 ans**

Liés à
l'indice composé
S&P/TSX – Banques
(Secteur) (rendement des cours)

**Participation à la
hausse de 345 %**

**Tranche
protégée de 10 %
à l'échéance**

**Aucun plafond de
participation à la
hausse**

**Fundserv
JHN7471**

Pour plus de
renseignements, veuillez
communiquer avec votre
conseiller en placements.

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Les billets sont conçus pour fournir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement amélioré pendant la durée des billets tout en offrant une protection partielle en cas de baisse au moyen d'une « tranche protégée » contre une baisse légère à modérée de l'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours) (l'« **indice de référence** ») pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS protégé aux termes des présents billets.**

- **Émetteur :** Banque de Montréal
- **Moyen terme :** 7 ans jusqu'à l'échéance
- **Indice de référence :** L'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours) est un indice pondéré de capitalisation boursière composé des titres de dix (10) sociétés financières canadiennes à grande capitalisation activement négociés. Les titres composant l'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours) constituent un sous-ensemble des titres composant l'indice composé S&P/TSX qui ont été classés selon la classification industrielle mondiale standard (GICS) et font partie du secteur bancaire*.
- **Participation à la hausse :** Participation de 345,00 % (soit 3,45 fois le rendement de l'indice) lorsque le rendement de l'indice est positif.
- **Montant du paiement minimal :** 1,00 \$ par billet.
- **Montant du paiement maximal :** Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal à l'égard des billets.
- **Niveau de la tranche protégée :** 90 % du niveau initial.
- **Participation à la baisse :** Participation de 111,111 % lorsque le niveau final est inférieur au niveau de la tranche protégée. Autrement dit, le capital sera réduit de 1,11111 % pour chaque baisse de 1 % du niveau final sous le niveau de la tranche protégée, sous réserve du montant du paiement minimal.
- **Tranche protégée :** 10 %, soit la fourchette des rendements de l'indice se situant entre 0 % et -10 % (inclusivement), qui fera en sorte que le paiement à l'échéance sera égal au capital pour chaque billet malgré un rendement de l'indice négatif allant jusqu'à -10 % à la date d'évaluation finale.
- **Marché secondaire quotidien :** Organisé par BMO Marchés des capitaux (peut être assujéti à des frais de négociation anticipée d'au plus 3,50 % qui diminuent pour atteindre zéro 360 jours après la date d'émission et à d'autres restrictions, tel qu'il est décrit dans le prospectus). Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché.

* Le 13 décembre 2021, le rendement en dividendes de l'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours) était de 3,48 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 27,09 composé annuellement pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Un placement dans les billets ne représente pas un placement direct ou indirect dans les titres qui composent l'indice de référence et les porteurs n'ont pas de droits à l'égard de ces titres, y compris les dividendes, les distributions ou les autres revenus ou montants versés à l'égard des titres qui composent l'indice de référence.

Offerts jusqu'au :	11 janvier 2022
Date d'émission :	14 janvier 2022
Date d'échéance :	15 janvier 2029
Placement minimal :	2 000,00 \$
Commission de vente :	2,50 %

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Émetteur	Banque de Montréal (la « Banque »)												
Note attribuée à l'émetteur	Moody's : Aa2; S&P : A+; DBRS : AA (billets de dépôt à long terme > 1 an)												
Prix de l'émission	100,00 \$ par billet (le « capital »)												
Date d'évaluation finale	8 janvier 2029												
Rendement de l'indice	La variation en pourcentage du niveau de clôture, mesurée de la date d'émission à la date d'évaluation finale, et calculée au moyen de la formule suivante : niveau final - niveau initial niveau initial												
Paiement à l'échéance	À l'échéance, le porteur recevra le paiement d'un montant fixé en fonction du rendement (positif ou négatif) de l'indice de référence. Le montant payable sur les billets (le « paiement à l'échéance ») correspondra à ce qui suit : (i) Si le rendement de l'indice est <u>positif</u> à la date d'évaluation finale, le paiement à l'échéance sera déterminé comme suit : $\text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement de l'indice} \times \text{participation à la hausse})$ (ii) Si le rendement de l'indice est <u>négatif</u> <u>et</u> le niveau final est égal ou supérieur au niveau de la tranche protégée, le paiement à l'échéance correspondra au capital; (iii) Si le niveau final est inférieur au niveau de la tranche protégée, le paiement à l'échéance correspondra au capital réduit de 1,111111 % pour chaque baisse de 1 % du niveau final sous le niveau de la tranche protégée, calculé au moyen de la formule suivante : $\text{capital} + [\text{capital} \times (\text{taux de participation en cas de baisse} \times (\text{rendement de l'indice} + \text{tranche protégée}))]$ Se reporter à l'<u>annexe A</u> (Profil du rendement) et à l'<u>annexe B</u> (Exemples de calcul du paiement à l'échéance) du supplément de fixation du prix pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des versements sur les billets en fonction de divers scénarios hypothétiques de rendement.												
Participation à la hausse	Participation de 345,00 % (soit 3,45 fois le rendement de l'indice) lorsque le rendement de l'indice est positif												
Niveau de la tranche protégée	90 % du niveau initial (ou un rendement de l'indice de -10,00 %)												
Participation en cas de baisse	Participation de 111,1111 % lorsque le niveau final est inférieur au niveau de la tranche protégée.												
Montant du paiement maximal	Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal à l'égard des billets.												
Montant du paiement minimal	1,00 \$ par billet												
Marché secondaire	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv, mais se réserve le droit de ne pas le faire dans l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs.												
Frais de négociation anticipée	Si un billet est vendu dans les 360 premiers jours suivant la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante, seront déduits du cours acheteur publié. <table> <tr> <th>Si les billets sont vendus entre :</th><th>Frais de négociation anticipée</th></tr> <tr> <td>0 et 90 jours</td><td>3,50 %</td></tr> <tr> <td>91 et 180 jours</td><td>2,60 %</td></tr> <tr> <td>181 et 270 jours</td><td>1,70 %</td></tr> <tr> <td>271 et 360 jours</td><td>0,80 %</td></tr> <tr> <td>Par la suite</td><td>Néant</td></tr> </table> Le cours acheteur sur le marché secondaire ne tiendra pas compte des frais de négociation anticipée applicables. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire — Frais de négociation anticipée » du prospectus pour une description des frais de négociation anticipée.	Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée	0 et 90 jours	3,50 %	91 et 180 jours	2,60 %	181 et 270 jours	1,70 %	271 et 360 jours	0,80 %	Par la suite	Néant
Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée												
0 et 90 jours	3,50 %												
91 et 180 jours	2,60 %												
181 et 270 jours	1,70 %												
271 et 360 jours	0,80 %												
Par la suite	Néant												
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux. Se reporter à la rubrique « Agent chargé des calculs » du prospectus.												
Courtiers	BMO Nesbitt Burns Inc. et iA Gestion privée de patrimoine inc.												
Commission de vente	2,50 % (soit 2,50 \$ par billet de 100,00 \$)												

Billets à rendement majoré avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 123 (\$ CA), de BMO liés à l'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours)

CARACTÉRISTIQUES DES BILLETS

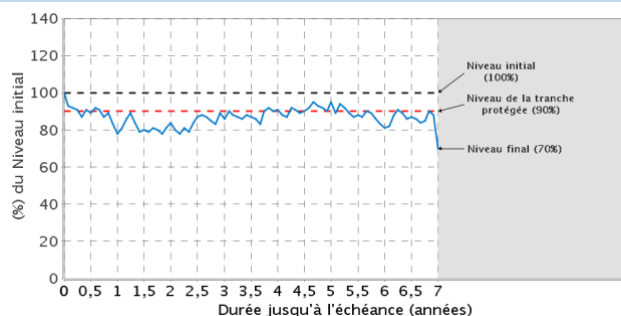
Les exemples qui suivent montrent comment le rendement de l'indice et le paiement à l'échéance seraient calculés en fonction de certaines valeurs hypothétiques et des hypothèses présentées ci-après. Ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient pas être interprétés comme une estimation ou une prévision du rendement des cours de l'indice de référence ou du rendement qu'un porteur pourrait réaliser sur les billets.

Participation à la hausse : 345,00 % lorsque le rendement de l'indice est positif

Niveau de la tranche protégée : 3 870,00 (90 % du niveau initial)

Taux de participation en cas de baisse : 111,111 % sous le niveau de la tranche protégée

Exemple 1 - Rendement de l'indice négatif (niveau final inférieur au niveau de la tranche protégée)



Hypothèses de l'exemple

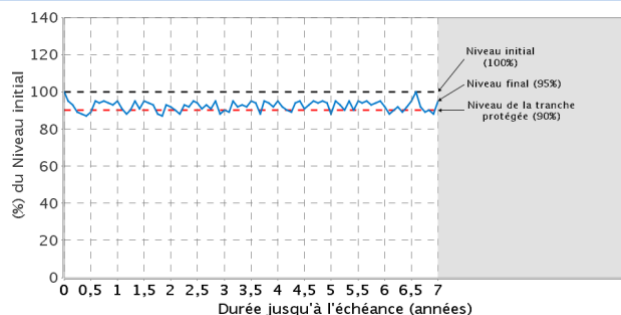
Durée = 7 ans
Niveau initial = 4 300,00
Niveau final = 3 010,00
Tranche protégée = 10,00 %

Calcul du rendement

- 1) Rendement de l'indice
= (niveau final - niveau initial)/niveau initial
= (3 010,00 - 4 300,00)/4 300,00
= -30,00 %
- 2) Paiement à l'échéance
= capital + [capital × (taux de participation en cas de baisse × (rendement de l'indice + tranche protégée))]
= 100,00 \$ + [100,00 \$ × (111,111 % × (-30,00 % + 10,00 %))]
= 77,78 \$ par billet

Dans cet exemple, le porteur à l'échéance recevrait un paiement de 77,78 \$ par billet de 100,00 \$ à la date d'échéance (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 3,52 % sur les billets).

Exemple 2 - Rendement de l'indice négatif (niveau final entre le niveau initial et le niveau de la tranche protégée)



Hypothèses de l'exemple

Durée = 7 ans
Niveau initial = 4 300,00
Niveau final = 4 085,00
Tranche protégée = 10,00 %

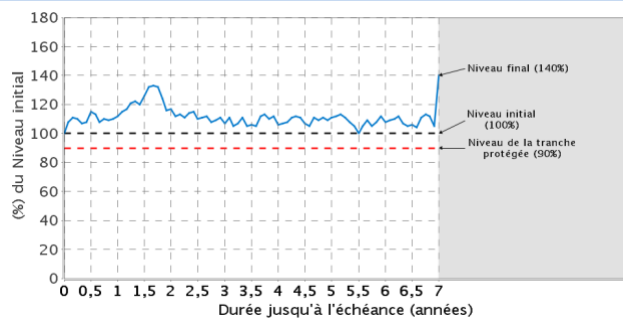
Calcul du rendement

- 1) Rendement de l'indice
= (niveau final - niveau initial)/niveau initial
= (4 085,00 - 4 300,00)/4 300,00
= -5,00 %
- 2) Paiement à l'échéance
= 100,00 \$ par billet

Dans cet exemple, le porteur à l'échéance recevrait un paiement de 100,00 \$ pour chaque billet de 100,00 \$ à la date d'échéance (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 0 % sur les billets).

Billets à rendement majoré avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 123 (\$ CA), de BMO liés à l'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours)

Exemple 3 - Rendement de l'indice positif



Hypothèses de l'exemple

Durée = 7 ans
Niveau initial = 4 300,00
Niveau final = 6 020,00
Tranche protégée = 10,00 %

Calcul du rendement

- 1) Rendement de l'indice

$$= (\text{niveau final} - \text{niveau initial}) / \text{niveau initial}$$

$$= (6\,020,00 - 4\,300,00) / 4\,300,00$$

$$= 40,00 \%$$
- 2) Paiement à l'échéance

$$= \text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement de l'indice} \times \text{participation à la hausse})$$

$$= 100,00 \$ + (100,00 \$ \times 40,00 \% \times 345,00 \%)$$

$$= 238,00 \$ \text{ par billet}$$

Dans cet exemple, le porteur à l'échéance recevrait un paiement de 238,00 \$ pour chaque billet de 100,00 \$ à la date d'échéance (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 13,17 % sur les billets).

Billets à rendement majoré avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 123 (\$ CA), de BMO liés à l'indice composé S&P/TSX – Banques (Secteur) (rendement des cours)

MISE EN GARDE

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque daté du 25 août 2021 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus n° 1 daté du 26 août 2021 (le « supplément relatif au produit ») et le supplément de fixation du prix n° 19 daté du 17 décembre 2021 (le « supplément de fixation du prix »).

Le rendement qu'un porteur réalisera sur les billets dépendra du rendement des cours de l'indice de référence pendant la durée des billets. La Banque de Montréal ne garantit pas qu'un porteur recevra un montant égal ou supérieur à son placement en capital dans les billets ni ne garantit qu'un rendement sera versé sur les billets à l'échéance, à l'exception du montant du paiement minimal. Étant donné que les billets ne sont pas entièrement protégés sous le niveau de la tranche protégée et que le capital sera à risque, un porteur pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets à rendement amélioré » du supplément relatif au produit et « Modalités du placement — Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit et le prospectus préalable de base (collectivement, le « prospectus ») et, plus particulièrement, ils devraient examiner les facteurs de risque spécifiques figurant aux rubriques « Caractère adéquat du placement » et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc., l'un des courtiers, est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. pour l'application du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter à la rubrique « Mode de placement » du prospectus préalable de base.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés par une agence de notation. Une note ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts destiné à assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière qui a accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets — Rang et absence d'assurance-dépôts » du supplément relatif au produit.

Le résumé ci-dessus n'est fourni qu'aux fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. La législation de certains territoires pourrait interdire ou restreindre le placement et la vente des billets. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse www.sedar.com.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque, utilisées sous licence. S&P^{MD} est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow Jones^{MD} est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et TSX^{MD} est une marque de commerce de TSX. Ces marques de commerce ont été accordées sous licence afin d'être utilisées par S&P Dow Jones Indices LLC et ont été accordées aux termes d'une sous-licence à certaines fins par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. L'indice de référence est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. S&P Dow Jones Indices LLC, Dow Jones, S&P et les membres de leur groupe respectif et TSX ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion, et aucun d'entre eux ne fait de déclaration, ne donne de garantie, explicite ou implicite, aux porteurs ou aux membres du public quant à la pertinence d'investir dans les titres en général ou dans les billets en particulier ou quant à la capacité de l'indice de référence de reproduire le rendement général des marchés.